

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°86-212 du 30 Mai 1986

accordant la Nationalité Béninoise
à Madame KHOURY Warda épouse ISSA
KHOURY Boutros Joseph.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiées,
- VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU la Loi N° 65-17 du 23 Juin 1965 portant Code de la Nationalité Béninoise, notamment les articles 33 à 35 et 61,
- VU le décret N° 272/MJL du 11 Août 1965 fixant les modalités d'applications dudit Code et le décret N° 72-62 du 15 Mars 1972 qui l'a modifiée, notamment les articles 13 à 19,
- VU la requête de la postulante en date du 28 Novembre 1985, ensemble les pièces réglementaires produites et le résultat de l'enquête de moralité effectuée,
- SUR proposition du Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publique,
- Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 21 Mai 1986,

DECRETE :

Article 1er. - La nationalité béninoise est accordée à Madame KHOURY Warda épouse ISSA KHOURY Boutros Joseph, née le 7 Avril 1942 à Mizarra (Liban-Nord), fille de KHOURY Youssif et de BOUDJID Antouniya, ménagère demeurant à Porto-Novo quartier Agbokomey.

.../...

Article 2.- Le Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques et le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à Cotonou, le 30 Mai 1986

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopé-
ration, absent,

Edouard ZODEHOUGAN

Ministre intérimaire

pour Le Ministre de la Justice,
Chargé de l'Inspection des Entre-
prises Publiques et Semi-Publiques,
absent, le Ministre délégué auprès
du Président de la République, char-
gé de l'Intérieur, de la Sécurité
Publique et de l'Administration Ter-
ritoriale, Chargé de l'intérim,

Edouard ZODEHOUGAN

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 2 PPC 2 CPC 2 SGCEN 4 ANR 2 MJIEPSP-
MAEC 4 ICE et ses Sections 3 Intéressé 1 Autres Ministères 13
CEAP/OUEME 2 UNB-FASJEP-INSJA-BN-DAM-ENA 6 JORPB 1.-